

Compte-rendu

Présents : T. Barranco (LPM), R. Moullec (UNAT Bretagne/CNLTA), P. Drouet (UNAT IdF/Temps Jeunes/ACSV), L. Thomas (Réseau Passerelles). S. Bort (UFCV), C. Roy (APF Evasion), A. Masson (Tourisme et Handicaps), B. Fontaine (Ligue de l'Enseignement), L. Panès Cary (FGPEP), E. Pavard (VRF), C. Duval (UCPA)

Excusés : JA Declerck (EEDF)

UNAT : M. Demessine, E. Despres (UNAT IdF), A. Le Gendre, S. Thirot

Contexte

Cette commission a été créée suite aux échanges du séminaire de gouvernance de l'UNAT qui a eu lieu en octobre dernier. L'objectif de cette rencontre était, entre autres, d'identifier les sujets sur lesquels l'UNAT souhaite continuer à développer son action d'accompagnement du réseau. Ces échanges s'ajoutent aux nombreux échanges avec l'UNAT Île-de-France, particulièrement engagée sur le sujet du handicap, ainsi qu'avec la C.N.L.T.A, notamment pendant la crise sanitaire. Dans le réseau de l'UNAT, nombreux sont les opérateurs qui proposent ou participent à une offre de vacances pour les personnes en situation de handicap, sous des angles parfois très différents (VAO, vacances de « répit », vacances dans un cadre médico-social). De réels enjeux se dessinent alors, ainsi que de nombreuses problématiques communes, qu'il convient d'approfondir. Construire une parole globalisée et centralisée prend ici sens. Cette initiative n'empêchera évidemment aucun autre organisme d'avoir sa propre interlocution ainsi que son propre plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Le conseil d'administration de l'UNAT a pris la décision de créer cette commission au mois de décembre.

Problématiques identifiées par les membres

- Le secteur n'est pas réellement pris en considération par les pouvoirs publics, en particulier par le secrétariat d'État chargé des Personnes Handicapées, et ce malgré les nombreuses demandes de rencontre. Des subventions sont pourtant allouées. Les acteurs du secteur comprennent les priorités données, autour de la scolarité notamment, mais le départ en vacances participe pleinement au bien-être et même à la santé des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à leur sociabilisation. Ces aspects sont aujourd'hui dévalorisés et devraient être davantage pris en compte dans le futur. Par ailleurs, le tourisme adapté n'est pas suffisamment représenté dans les différentes instances du tourisme.
 - *La preuve en est avec la crise sanitaire, durant laquelle les protocoles concernant le secteur sont arrivés très tardivement, ceux mis en place étant jugés trop peu adaptés aux personnes en situation de handicap. À cette occasion, il n'y a pas eu de réel dialogue avec la DGCS, faute d'interlocution structurée en face pour avancer sur les différentes problématiques identifiées.*
- Les recrutements sont de plus en plus délicats, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. Tous les postes semblent concernés : directeurs, animateurs, accompagnateurs. Il y a un réel manque de visibilité sur ce sujet pour les années à venir. Par ailleurs, la formation du personnel

sur le handicap n'est aujourd'hui pas optimale. Les équipes opérationnelles connaissent peu ou mal le handicap et ne sont donc pas « adaptées » elles-mêmes pour recevoir ces publics. Un vrai vecteur de sensibilisation est nécessaire dans la formation.

- La capacité d'accueil pour les personnes en situation de handicap est limitée dans les établissements touristiques, y compris dans les structures dites spécialisées, pour les individuels comme pour les groupes. Cela vient considérablement freiner le développement des séjours en inclusion, notamment en haute saison, mais aussi les innovations du secteur. L'offre ne rencontre ici pas la demande et ces publics n'ont pas vocation à servir de « remplissage » pour les périodes creuses.

➤ *Exemple : Les structures touristiques sont souvent équipées d'un seul logement adapté, empêchant ainsi le regroupement de plusieurs familles souhaitant partir en vacances ensemble.*

- En complément de cette dernière problématique, le secteur travaille aujourd'hui difficilement avec le TSS au vu de la capacité d'accueil pour les publics concernés, et des accords sont passés avec des groupes privés parce que les espaces sont parfois plus adaptés. C'est un regret pour les acteurs du secteur.
- Les établissements dits adaptés ne correspondent pas toujours aux volontés et aux besoins des personnes en situation de handicap (ainsi qu'aux familles concernées), notamment en raison de leur diversité. Il y a aujourd'hui une vision trop globale du handicap ; on imagine souvent une personne en fauteuil, mais la réalité est tout autre : bien plus complexe et diverse. Cela soulève un problème à savoir la mauvaise retranscription des besoins spécifiques pour chaque famille de handicap dans l'offre de séjours actuelle. Si les 4 familles du handicap sont additionnelles, elles ont chacune leurs spécificités. En ce sens, des travaux doivent être réalisés pour permettre l'accessibilité, et notamment dans des lieux appelant à l'intimité (le droit à la dignité).

➤ *Exemples :*

L'accès de certains sites sur lesquels, en fonction du handicap, il n'est pas possible d'utiliser les sanitaires. Au-delà des infrastructures communes, ce problème se pose également dans les logements individuels et pour les activités proposées.

Dans les logements PMR, le lit médicalisé est placé dans la chambre parentale, ce qui amène les parents à dormir dans la deuxième et dernière chambre, souvent composée de deux lits séparés. De plus, ces logements manquent d'équipements indispensables au bon déroulé d'un séjour (climatisation, lave-linge, sèche-linge, etc.) ou offrent des équipements inadaptés aux familles (hauteur du plan de travail, etc.).

Les normes réglementaires sur les mobil-homes posent problème car ces derniers ne peuvent dépasser les 40m², ce qui empêche un logement de disposer de 3 chambres séparées dont une pour PMR dans le cadre de l'accueil d'une famille.

La partie hébergement ne peut aujourd'hui dépasser les 30% de la surface totale de l'établissement de plein : il devrait y avoir des dérogations pour le secteur.

La présence du lit médicalisé dans un logement PMR est aujourd'hui effective. Cependant, on les livre sans matelas, ce qui impose un nouveau frein aux familles quant au transport de ce type de matériel.

- Le secteur a été particulièrement touché par la crise sanitaire au vu de la fragilité des publics accueillis. Des acteurs du secteur ont disparu ou sans amenés à disparaître.
- La question de l'accompagnement est trop peu ancrée dans le modèle économique. L'accompagnement engendre un surcoût, pour des familles ayant un pouvoir d'achat à géométrie variable. Comment mettre en place cet accompagnement ? Comment le prendre en charge ? Le surcoût lié à l'accompagnement représente un véritable frein au départ pour certaines familles. Il n'est pas possible de parler d'inclusion sans prendre en compte cet élément. Il devrait y avoir des logiques de préfinancement, avec Vacaf ou autre, qui permettraient de toucher toutes les familles, et notamment celles ayant de faibles ressources.
- Les transports sont également un problème. Il n'est, encore aujourd'hui, pas possible de faire partir un groupe de jeunes en fauteuil électrique. En effet, chaque TGV ne dispose que de deux places de ce type.
- Les dispositifs en place sont jugés contreproductifs. Par ailleurs, le temps d'attente pour obtenir une réponse quant aux aides sociales est très important ; les hébergeurs ne peuvent attendre tant de temps, notamment à l'approche de la saison estivale.

- *Exemple : Vacaf propose une aide aux personnes en situation de handicap, mais sur une offre extrêmement réduite dans certains départements.*

Attentes des membres de la commission

- Identifier et travailler sur des axes d'amélioration en partant des préoccupations communes des acteurs du secteur.
- Identifier et travailler sur les différentes typologies de clientèle et de séjour du handicap et leurs attentes.
- Faire un état des lieux du fonctionnement, de l'offre et de la clientèle du secteur.
- Préparer une intervention efficace, commune et cadrée auprès des pouvoirs publics (auprès du secrétariat d'État chargé des Personnes Handicapées, du ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, etc. > engager un vrai travail avec la future équipe gouvernementale), des différentes instances où l'on réfléchit aux questions liées au handicap.
- La commission pourrait être ouverte aux opérateurs de structures qui le souhaitent, aux représentants des 4 familles de handicap mais aussi aux associations de personnes en situation de handicap.
- La construction d'un plaidoyer qui viendrait défendre les bénéfices des vacances pour les personnes en situation de handicap.
- Faire entendre la parole des personnes en situation de handicap dans le secteur des vacances.
- Positionner l'ensemble des attentes du secteur associatif qui travaille dans le champ du handicap et du tourisme.
- Renforcer les liens avec la DGCS pour maintenir un cap d'amélioration du secteur.
- Réaliser une expertise dans l'encadrement des séjours.
- Avoir une réflexion sur le modèle économique du secteur, et notamment en cherchant des solutions pour intégrer le surcoût lié à l'accompagnement.
- Recenser les logements adaptés, en fonction des niveaux de dépendance et en prenant en compte la notion d'accompagnement et les solutions de financement.
- Travailler et proposer une modification des labels existants, réfléchir à une norme d'identification aux logements qui sont adaptés aux familles.